

# Compte rendu du CA de l'ARELAB du 21 mai 2025

Membres présents : Sylvie DAVID-GUIGNARD, Anne FRANCO, Gilles ROUSSEL, Sylvie PEDROARENA, Brigitte PLANTY, Elena ZIMMERMANN.

Membre excusé : Nicolas REDOUTEY.

La séance débute à 14 h.

## I / Approbation du compte rendu du CA du 16 avril 2025

Après quelques corrections apportées par les membres du CA, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## II / Informations et questions diverses

### 1) *Programme "Humanités dans le texte"*

Anca Dan, responsable du programme "Humanités dans le texte", a informé Sylvie David-Guignard que le travail collectif mené sur la tirade de Cassandre dans *Les Troyennes* d'Euripide ("Vainqueurs ou vaincus ? La mémoire de la guerre") et présenté à l'ENS en décembre 2024, donnerait lieu à l'enregistrement d'un podcast. Ce dernier sera diffusé sur le site [humanites-dans-le-texte.lepodcast.fr](http://humanites-dans-le-texte.lepodcast.fr). En accord avec les participants au projet, la date du mercredi 18 juin 2025 est arrêtée.

### 2) *Sortie du 24 mai 2025 à Lyon*

Gilles Roussel nous informe que dix-huit personnes se sont inscrites à la sortie culturelle.

Il évoque la nécessité d'arrêter rapidement une date pour la sortie de 2026 afin de réserver plus facilement un bus. Le week-end du 24 / 25 mai étant particulièrement demandé cette année, il a fallu en effet démarcher de nombreuses compagnies de transport et essayer plusieurs refus. L'idéal serait de fixer une date dès l'Assemblée générale de septembre, ou de porter ce point à l'ordre du jour du premier CA de l'année.

Gilles Roussel sollicite ensuite les avis des membres présents concernant la prochaine sortie de l'ARELAB. Le Musée Olympique à Lausanne et le Laténium de Neuchâtel sont notamment cités.

### 3) *Audience de la CNARELA à Matignon*

Les membres de la CNARELA ont reçu des précisions sur la nouvelle mouture du Diplôme National du Brevet. En juin 2026, les épreuves terminales verront leur poids renforcé ; le contrôle continu ne comptera plus que pour quarante pour cent dans l'obtention du diplôme. L'option LCA donnera encore droit à des points supplémentaires : on prendra en compte les points au-dessus de la moyenne qui seront ajoutés à la moyenne du contrôle continu.

### 4) *Nouveau CAPES de Lettres classiques*

Brigitte Planty nous informe des nouvelles modalités d'obtention du CAPES de Lettres classiques. Les étudiants passeront le concours durant leur année de Licence 3.

Les épreuves d'admissibilité consisteront en trois épreuves écrites :

- Une dissertation de cinq heures sur une œuvre au programme (coefficient 2,5) ;
- Une épreuve de traduction d'un texte latin et d'un texte grec, d'une durée de quatre heures (coefficient 1) ;
- Une analyse grammaticale et lexicale d'un texte de littérature française et d'un texte latin ou grec d'une durée de quatre heures (coefficient 2,5).

Les épreuves d'admission consisteront quant à elles en deux épreuves orales :

- Une explication de texte de trente minutes sur un corpus composé d'un texte latin ou grec avec sa traduction et d'un texte de littérature française, suivie d'un échange de trente minutes avec le jury (coefficient 5) ;
- Un entretien avec le jury d'une durée de trente-cinq minutes visant à mesurer les aptitudes des candidats et leur connaissance des thématiques liées au métier d'enseignant : laïcité, lutte contre le harcèlement scolaire, écologie, etc. (coefficient 3).

Un engagement d'au moins quatre ans dans l'Éducation nationale sera désormais exigé des candidats qui obtiendront le CAPES. Leur formation se poursuivra durant deux ans : la première année, les lauréats devront faire douze semaines de stage d'observation en établissement et seront payés 1400 € nets par mois ; la deuxième année, ils prendront en charge des élèves mais à mi-temps, pour un salaire mensuel de 1800 € nets.

Avec cette nouvelle réforme, la dissociation entre CAPES et Agrégation est désormais actée. Les membres du CA le déplorent.

#### *5) Les LCA au lycée à l'épreuve de la carte scolaire*

Anne Franco soulève le problème des latinistes de troisième du collège Claude Girard de Châtillon-le-Duc, qui, selon la carte scolaire en vigueur, sont affectés au lycée Jules Haag dans lequel l'option LCA n'est pas proposée. Nombreux sont les élèves qui souhaitent pourtant conserver le latin dans leur parcours : une dizaine de familles ont ainsi demandé une dérogation afin que leur enfant soit inscrit au lycée Ledoux.

Il en va de même pour les élèves qui dépendent du lycée Victor Hugo : les parents d'un élève du collège Proudhon ont demandé l'an dernier à Elena Zimmermann d'écrire une lettre pour appuyer leur demande de dérogation ; elle ignore si cela a eu un impact sur la décision d'affectation.

Brigitte Planty propose de contacter Mme Clo-Saunier pour évoquer ces difficultés.

### **III / Concours d'affiches : délibérations du jury**

Cinq établissements ont concouru cette année : les collèges Proudhon (Besançon), Louis Pergaud (Pierrefontaine-les-Varans), Les Hautes Vignes (Seloncourt), ainsi que les lycées Georges Colomb (Lure) et Pré Saint-Sauveur (Saint-Claude).

Le jury (les membres présents moins Brigitte Planty et Elena Zimmermann) a attribué le premier prix aux élèves suivants :

- Fantine Petite, élève de 6ème au collège Proudhon de Besançon, dans la catégorie "Promotion du FCA 6ème pour les CM2" ;
- Omnya Bouhafs, Khadija Bouras, Diogo Diaw et Myriam Garmi, élèves de 5ème au collège Les Hautes Vignes de Seloncourt, dans la catégorie "Promotion des LCA cycle 4 pour les 6èmes" ;
- Suzon Soulage, élève de Seconde au lycée Pré Saint-Sauveur de Saint-Claude, dans la catégorie "Promotion des LCA au lycée pour le cycle 4".

La séance se termine à 16 h 45.

Secrétaire de séance : Elena Zimmermann